



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE

RAPPORT ANNUEL 2020 - 2021



Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne

SOMMAIRE

INTRODUCTION

QUELQUES MOTS SUR LE RÉSEAU EN 2020 ET 2021 p.01

LE RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN p.03

LES REQUÊTES RJECC EN STATISTIQUES p.07

LES RENCONTRES ENTRE LES MEMBRES DU RÉSEAU p.15

LA PROMOTION DU RJECC : LE PROJET CLUE p.21

CONCLUSION

LES PERSPECTIVES POUR 2022 p.25

Introduction

Quelques mots sur le réseau en 2020 et 2021.

L'année 2020 aura été une année assez spéciale pour le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Au même titre que nombreux autres domaines, la coopération judiciaire transfrontière a été affectée par la crise sanitaire qui a frappé le monde. Autant au niveau européen qu'à l'échelle française, la pandémie a poussé à la digitalisation des échanges ainsi qu'à une réorganisation des activités du réseau. Les rencontres entre les membres du réseau ont pu ainsi se poursuivre grâce à l'existence des réunions en ligne. Ces outils de visioconférence ont été centraux pour l'animation du réseau dans l'Union et en France.

Au cours de cette année, le réseau français a tout de même vécu de nombreux temps forts. Tout d'abord, il y a eu l'arrivée d'un nouveau point de contact national au sein de la Direction des affaires civiles et sseau. Catherine Rumeau, magistrat, a pris ses fonctions en septembre 2020, succédant à Marie Vautravers. Ensuite, le projet CLUE I, commencé en 2019, a grandement contribué faire vivre le réseau en cette fin d'année 2020. Ainsi, grâce à la possibilité de tenir des événements à distance, trois séminaires ont pu être mis en œuvre pour former les praticiens de Strasbourg, Aix-en-Provence et Agen au droit international privé de la famille. Le Conseil national du barreau a également accueilli virtuellement la réunion annuelle du RJECC début décembre. Pour finir, le réseau français a bénéficié d'une nouvelle subvention de la Commission européenne afin de prolonger le projet CLUE jusqu'en janvier 2023.

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité de celle précédente. Parmi les nouveautés de cette nouvelle année, il y a eu le démarrage du projet CLUE II. À l'instar du précédent, ce nouveau projet réunit le point de contact et les représentants des différents ordres professionnels pour promouvoir le droit de l'UE et le réseau en France. En 2021, plusieurs événements ont été programmés pour rassembler les praticiens du droit. Ces réunions ont été marquées par un retour au format présentiel. Ainsi, l'École nationale des greffes à Dijon et la cour d'appel de Bordeaux ont ouvert leurs portes pour deux séminaires sur les dossiers familiaux transfrontières. Sous l'impulsion de l'Ordre des Avocats aux conseils, la cour de cassation a été le théâtre de la réunion annuelle 2021 des membres français du RJECC. En outre, les échanges se sont intensifiés par rapport à l'année précédente. En effet, le point de contact français a reçu 124 requêtes de coopération dans le cadre du RJECC.

Cette augmentation du nombre de requêtes est un témoin que le réseau est un outil précieux pour les praticiens européens. L'objectif des prochaines années est de poursuivre ces travaux de promotion du RJECC afin que celui-ci soit un pilier de l'amélioration de la coopération transfrontière européenne.

LE RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN

01

LE RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN

Qu'est-ce que le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) ?

Le RJECC a été créé par la décision du Conseil de l'UE du 28 mai 2001 ([2001/470/CE](#)). Il est composé de points de contact nationaux chargés de la bonne application du droit européen en matière civile et commerciale au sein des États membres. Il permet d'échanger des informations entre les juridictions et d'améliorer la connaissance des instruments européens. Tous les États membres de l'UE, à l'exception du Danemark, y participent.

Depuis 2009, et sous l'impulsion de la France, le réseau s'est élargi aux professions juridiques en intégrant les instances nationales des professions qui concourent directement à l'application du droit et des instruments européens.

Quels sont les objectifs du réseau ?

D'un part, il vise à faciliter les relations et renforcer la coopération entre les autorités judiciaires nationales des États membres. Par exemple, le réseau permettra de connaître l'état d'avancement d'une demande de notification transfrontière d'une décision judiciaire ou d'une demande d'expertise dans un autre État impliquant la mise en relation des autorités compétentes en cas de problème.

D'autre part, il permet d'apporter son assistance aux professionnels du droit pour la bonne application des textes européens. Le RJECC alimente le [portail e-Justice](#) pour fournir des informations aux praticiens et citoyens européens sur les procédures nationales.

Qui sont les membres du réseau ?

Le RJECC est composé d'un ou plusieurs points de contact nationaux désigné(s) par chaque État membre, ainsi que d'autres acteurs du droit européen : instances nationales des professions représentant les praticiens du droit, magistrats de liaisons, et autorités centrales désignées par les règlements européens.

Ils sont les interlocuteurs directs du secrétariat du réseau, qui est porté par la Commission européenne (Direction Générale Justice et Consommateurs).

Afin d'animer le réseau européen, la Commission organise six réunions par an (à Bruxelles ou dans l'État membre de la présidence du Conseil de l'UE). L'objectif est de favoriser les rencontres entre États membres et d'envisager une réflexion globale sur l'application et l'évolution des instruments de coopération en matière civile et commerciale.

Comment s'organise le réseau en France ?

Le point de contact national est un magistrat du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) au ministère de la Justice. Expert en matière de coopération civile, il est en relation direct avec les points de contact des autres États membres qu'il connaît bien et peut ainsi contacter directement les autorités compétentes étrangères.

Le **DEDIPE** exerce également un suivi transversal des négociations d'instruments européens au sein de la direction des affaires civiles et du sceau.

Il fournit une expertise en droit de l'Union et droit international privé (DIP), représente la France à la Conférence de La Haye de droit international privé et dans d'autres organisations internationales. Il est désigné comme autorité centrale pour l'application de la plupart des instruments de coopération en matière civile et commerciale et est en charge de la mise en œuvre de cette coopération.

Pour plus d'informations sur l'entraide civile internationale : [cliquez ici](#)

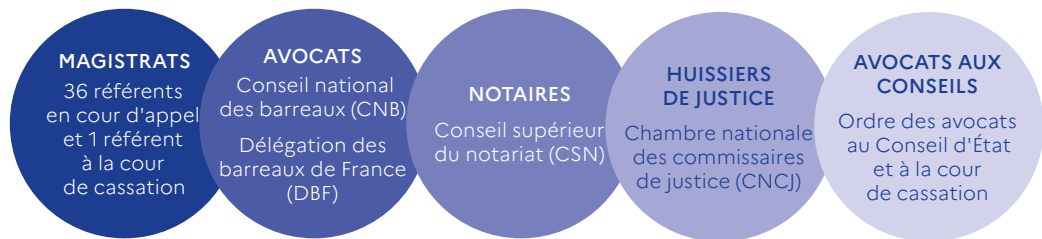
Dans chaque cour d'appel et au sein de la Cour de cassation, un **magistrat référent du réseau** est désigné : il est un relais qui facilite localement la diffusion d'informations sur le droit européen et informe le point de contact national français des difficultés rencontrées par les praticiens.

Les avocats, avocats aux Conseils, notaires et huissiers de justice sont membres du RJECC par le biais des **représentants de leur profession**. Ils participent activement aux travaux du RJECC.

Chaque année, afin de fédérer le réseau français, le point de contact national organise une rencontre rassemblant les différents acteurs (référénts magistrats en cour d'appel, avocats, notaires, huissiers de justice, magistrats de liaison, etc.) et présentant les dernières actualités du droit de l'UE en matière civile et commerciale.

POINT DE CONTACT NATIONAL

Magistrat à la direction des affaires civiles et sceau



LES REQUÊTES RJECC EN STATISTIQUES

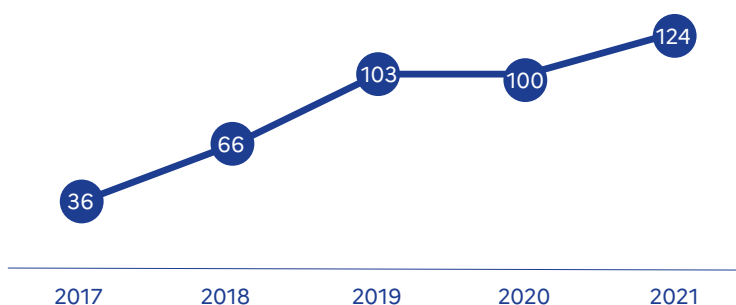
02

LES REQUÊTES RJECC EN STATISTIQUES

Le point de contact national reçoit chaque année un certain nombre de requêtes dans le cadre du RJECC. En effet, en vertu de l'article 5 de la décision, les points de contacts ont pour mission de :

- S'assurer que les autorités judiciaires locales bénéficient d'une information générale concernant les actes communautaires et internationaux en matière de coopération civile et commerciale, et **fournir toute information nécessaire à la bonne coopération à toutes les autorités** ayant des responsabilités dans le domaine de la coopération judiciaire ;
- Rechercher des solutions aux difficultés** qui peuvent se présenter à l'occasion d'une demande de coopération judiciaire, sans préjudice du paragraphe 4 du présent article et de l'article 6 ;
- Faciliter la coordination du traitement des demandes de coopération judiciaire dans l'État membre concerné**, notamment lorsque plusieurs demandes des autorités judiciaires de cet État membre doivent être exécutées dans un autre État membre.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REQUÊTES DEPUIS 2017



Les requêtes en 2020

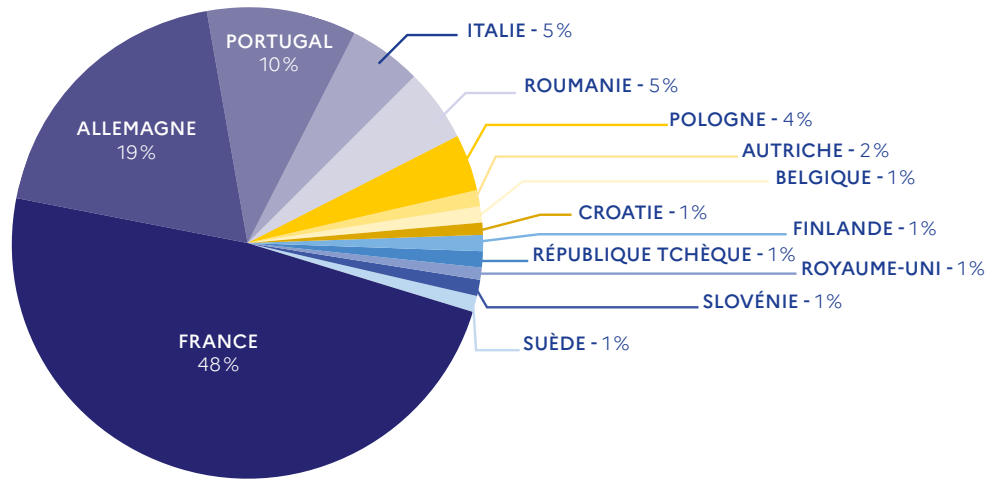
En 2020, le point de contact français a traité 100 requêtes de coopération dans le cadre du RJECC.

Les demandes de coopération reçues par la France

Le premier état requérant est l'Allemagne (hors France). Il représente 19% des requêtes reçues par la direction des affaires civiles et du sceau. En 2019, la part totale des requêtes allemandes était de 8%. Les demandes de coopération avec l'Allemagne ont été multipliées par deux en un an.

Le RJECC est également un outil de coopération franco-français pour les praticiens qui rencontrent des difficultés dans les dossiers transfrontières ou pour interpréter le droit européen. En 2020, ces demandes de coopération adressées par les praticiens français au point de contact national constituent 48% des requêtes du réseau. Lorsqu'il a besoin d'informations complémentaires, le point de contact peut ensuite interroger son homologue dans un autre État membre

REQUÊTE 2020 :
États requérants

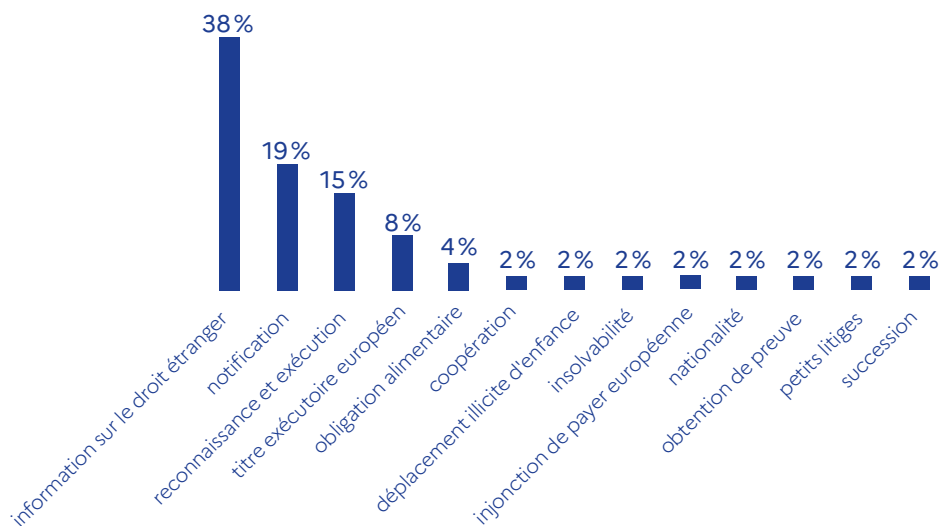


Les demandes de coopération émises par la France par type de requête

Le point de contact national a saisi à 16 reprises ses homologues au cours de l'année 2020. Les principaux motifs de sollicitation sont des demandes d'information sur le droit étranger et des problèmes de signification/notification dans l'Union européenne.

REQUÊTE 2020 :

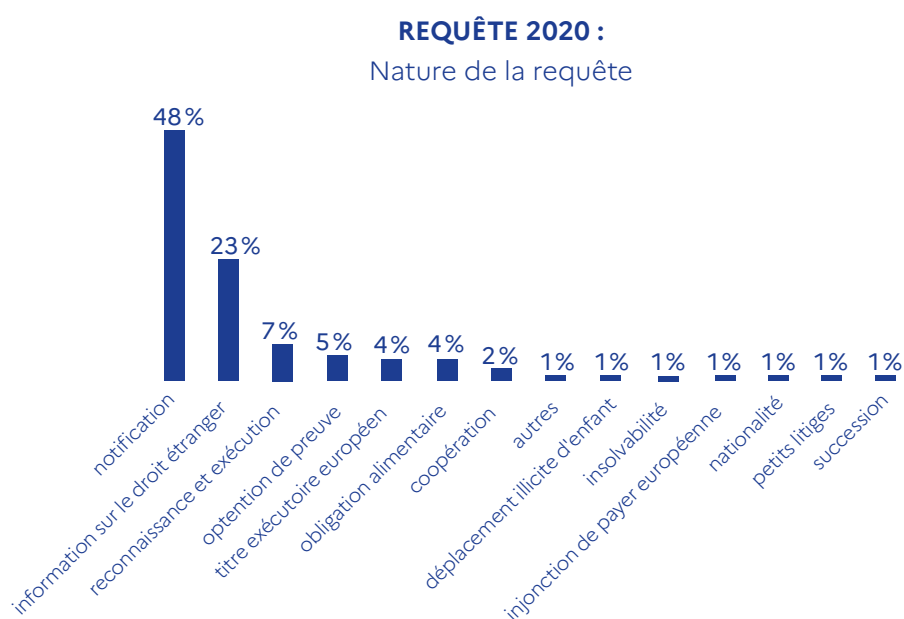
Demandes de coopération émises par la France par nature des requêtes



La nature des requêtes traitées par le point de contact

Les demandes de notification ont connu une forte augmentation en 2020, passant de 36 à 48 % des requêtes totales par rapport à 2019. Le Département de l'entraide civile, du droit international privé et européen est l'autorité centrale pour l'application du Règlement (CE) n° 1393/2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres. Le réseau est un moyen pour l'autorité centrale de résoudre les difficultés relatives à la circulation des actes dans l'UE. Pour atteindre cet objectif, le point de contact national travaille en étroite collaboration avec la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ). Lorsque les difficultés concernent des huissiers de justice français, entités d'origine et requise en vertu du règlement, la CNCJ assiste le point de contact pour prendre attache avec l'étude saisie du dossier.

En proportion, les problèmes de notification sont suivies par les demandes d'informations sur le droit étranger (23%). Toujours par rapport à 2019, les requêtes en obtention des preuves dans l'UE ont quant à elle été divisées par trois (passant de 15% à 5%).



Les requêtes en 2021

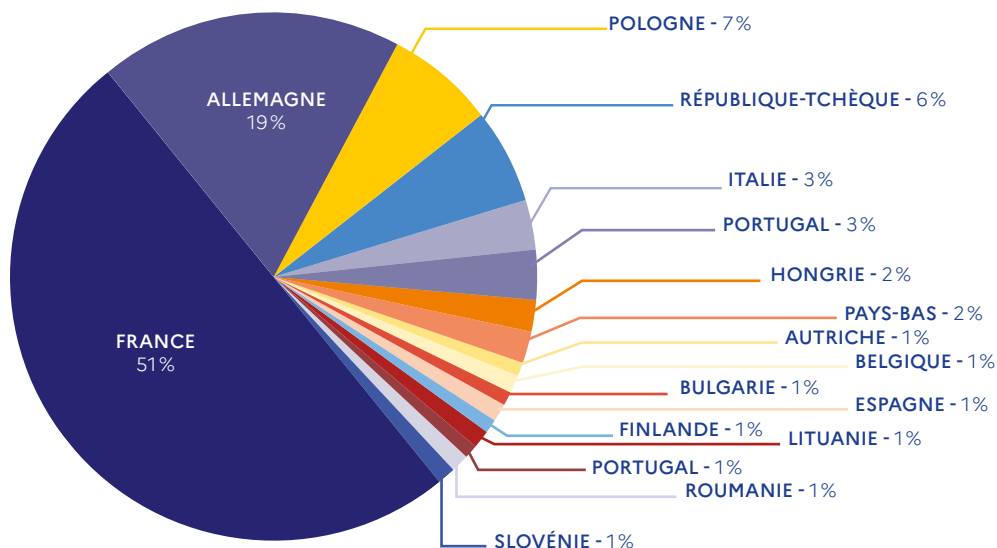
En 2021, le point de contact français a traité 124 requêtes en coopération dans le cadre du RJECC. Le nombre total de requêtes a augmenté de 24% (passant de 100 demandes en 2020 à 124 en 2021). Cette évolution peut s'expliquer par une stabilisation de la pandémie et un retour à une activité « normale », mais également par une meilleure connaissance du réseau et de l'assistance qu'il peut apporter aux praticiens.

Les demandes de coopération reçues par la France

L'Allemagne reste le premier État requérant (hors France) avec 19% des demandes. Ce taux est resté stable comparé à 2020. Cependant, il a augmenté en valeur absolue.

REQUÊTE 2021 :

États requérants

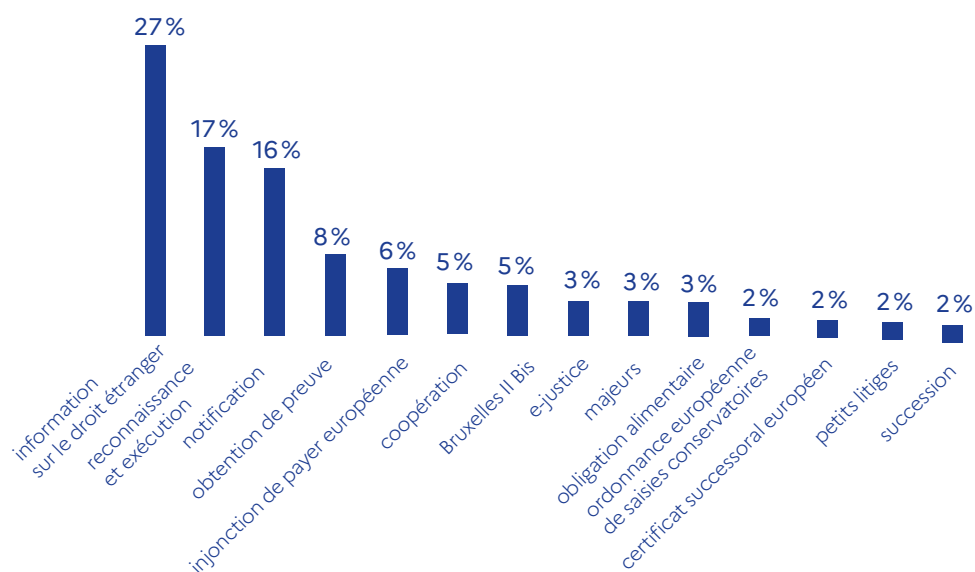


Les demandes de coopération émises par la France

La France a été à l'initiative de 37 demandes de coopération à destination d'autres points contacts. Elle a interrogé ses homologues principalement pour obtenir des informations sur leur droit national, sur la reconnaissance et l'exécution des décisions dans cet État membre ou encore pour résoudre un problème de signification/ notification avec les entités requises.

REQUÊTE 2021 :

Demandes de coopération émises par la France par nature des requêtes

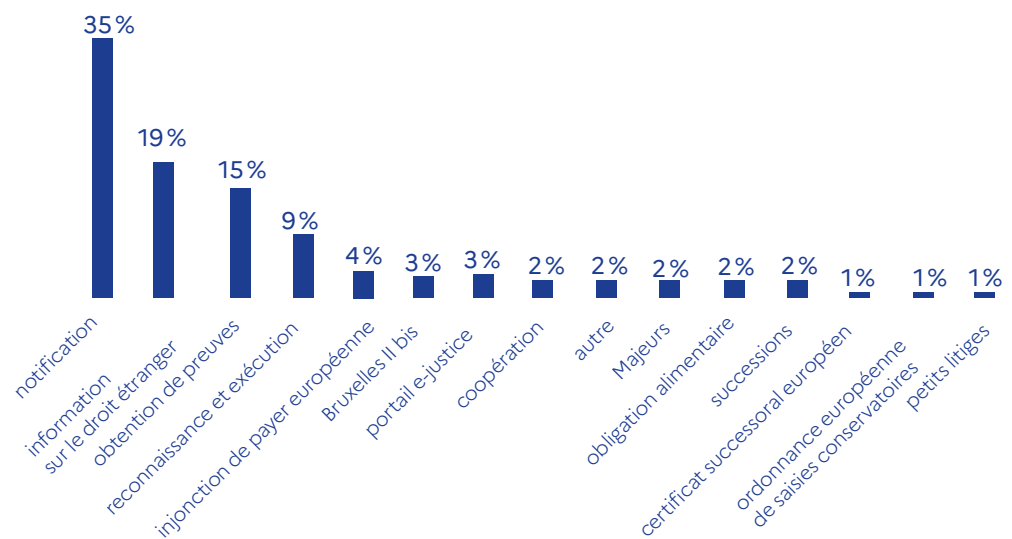


La nature des requêtes traitées par le point de contact

En ce qui concerne la nature des requêtes, les demandes de notification sont toujours les plus nombreuses, représentant 36% des requêtes : que ce soit des demandes de coopération traitées en collaboration avec la CNCJ (19%) ou sur des questions relatives aux règles européennes applicables en matière de signification (17%).

Comme pour 2020, les requêtes en notifications/significations des actes dans l'UE sont suivies par les questions sur le droit étranger (19%) et sur la procédure d'obtention des preuves (15%).

REQUÊTE 2021 : Nature de la requête



LES RENCONTRES ENTRE LES MEMBRES DU RÉSEAU

03

LES RENCONTRES ENTRE LES MEMBRES DU RÉSEAU

Les réunions RJECC organisées par la Commission sous le signe de la visioconférence

Habituellement, le réseau judiciaire européen se réunit six fois par an pour discuter de la mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale. Ces réunions organisées par la Commission européenne se tiennent soit à Bruxelles soit dans l'État membre à la tête de la présidence du conseil de l'UE. Pendant deux jours, les points de contacts de tous les États membres accompagnés d'une délégation d'experts et de praticiens, discutent et évaluent ensemble la coopération judiciaire au sein de l'UE. En plus d'une réunion annuelle, chaque rencontre a pour objet un règlement thématique. Ces rencontres constituent des temps forts du réseau et sont l'occasion pour les praticiens du droit d'échanger avec leurs homologues des autres États membres.

• Les réunions du RJECC en 2020

La première réunion de 2020 s'est tenue le 4 et 5 février à Bruxelles. La délégation française était constituée d'un représentant de la Direction des affaires civiles et du sceau, du Conseil supérieur du notariat, du Conseil national des barreaux, de la Chambre nationale des commissaires de justice, de l'Ordre des avocats aux Conseils et d'un magistrat référent. Il s'agissait de la réunion plénière du RJECC portant sur des thèmes généraux et sur l'activité du réseau. À l'ordre du jour figuraient des présentations sur différents aspects de la coopération judiciaire ainsi que sur l'actualité du réseau. À titre d'exemple, plusieurs points d'informations se sont succédés sur les formations judiciaires au sein de l'UE, le portail e-Justice ou encore les défis à venir en matière de coopération. Cette réunion a constitué la dernière réunion en format présentiel de l'année 2020 mais également de l'année suivante.

En raison de la crise sanitaire, plusieurs réunions prévues en mars, en avril et en juin sur le règlement Successions, Insolvabilité ou encore Bruxelles II bis ont été annulées. Les réunions ont repris en ligne en septembre. **La première, sous présidence allemande, a eu pour objet les notifications et de l'obtention des preuves dans l'UE.** L'ensemble des discussions ont été axées sur les questions relatives à la numérisation de la justice, sujet au cœur du programme de la présidence allemande. Une demi-journée a été consacrée à des rencontres bilatérales entre les autorités centrales européennes désignées dans le cadre des règlements Notification et Obtention des preuves. La réunion prévue en juin sur le règlement Bruxelles II bis ayant été annulée, la Commission a organisé une rencontre en ligne de trois jours entre les délégations des différents États membres pour aborder à la fois les obligations alimentaires, le divorce et la responsabilité parentale. Une journée a également été consacrée aux rencontres bilatérales entre les autorités centrales pour résoudre d'éventuelles difficultés dans des dossiers transfrontières.

En définitive, seulement trois réunions du réseau sur les six habituellement prévues se sont tenues en 2020. Le réseau s'est adapté en raison de la crise sanitaire pour proposer des formats de réunion accessibles en ligne. Un format qui a perduré au cours de l'année 2021.

• Les réunions du RJECC en 2021

Contrairement aux autres années, l'année 2021 n'a pas débuté par une réunion annuelle avec l'ensemble des représentants européens du RJECC. Les mesures sanitaires ont en effet contraint la Commission à organiser la plupart des réunions en ligne. **Seules quatre réunions thématiques ont été programmées.** Les trois premières rencontres se sont déroulées à distance.

Pour compenser leur suppression en 2020, la première réunion qui s'est tenue en mars a porté sur le règlement Insolvabilité, la seconde qui a suivi au mois de mai a eu pour objet le règlement Successions. De nouveau, le réseau a abordé le règlement Obligations alimentaires avec un temps de rencontres bilatérales entre les points de contact et les autorités centrales.

La dernière réunion de 2021 portant sur le règlement Bruxelles II bis s'est déroulée en novembre dans un format hybride avec pour la première fois depuis longtemps un retour en présentiel d'une partie de la délégation à Bruxelles. Organisée sous la présidence slovène, cette réunion était initialement prévue à Ljubljana. En plus des deux journées de discussion sur le règlement Bruxelles II bis, la présidence slovène avait planifié une conférence d'un jour sur la refonte du règlement Bruxelles II bis. Finalement l'ensemble de ces trois journées se sont déroulées à Bruxelles en présence des représentants des diffé-

rentes délégations européennes. Pour la première depuis deux ans, ils ont pu se réunir le temps d'un dîner convivial organisé par la Commission.

Les réunions annuelles organisées par le point de contact national : un rendez-vous incontournable du réseau français.

Chaque année, afin de fédérer le réseau français, le point de contact national organise une rencontre rassemblant les différents acteurs (référénts magistrats en cour d'appel, avocats, notaires, huissiers de justice, magistrats de liaison, etc.) et présentant les dernières actualités du droit de l'UE en matière civile et commerciale. Il est d'usage que cet événement soit accueilli, à tour de rôle, par les professions judiciaires et juridiques composant le réseau. À titre d'exemple, le Conseil supérieur du notariat avait ouvert ses portes pour la réunion en 2018. L'année suivante, la Chambre nationale des huissiers de justice a pris la suite. Le Conseil national des barreaux a ainsi poursuivi cette tradition en accueillant la réunion de 2020.

• La réunion annuelle 2020 co-organisée avec le Conseil national des barreaux

La rencontre, organisée en collaboration avec le Conseil national des barreaux, s'est tenue à distance les 3 et 4 décembre. Pour l'occasion, la réunion a eu l'honneur d'être introduite par Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Son allocution a été enregistrée au préalable et diffusée en début de journée. Le temps d'introduction s'est poursuivi avec Christiane Féral-Schul, Présidente du Conseil national des barreaux et s'est conclu avec Jean-François de Montgolfier, Directeur des affaires civiles et du sceau.



La session plénière a été animée par Catherine Rumeau, nouveau point de contact national du RJECC depuis septembre 2020. La journée a commencé par une présentation générale de l'activité du RJECC en 2020, suivie par un bilan de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne pour l'année 2020 dressé par Fabienne Jault-Seseke, professeure à l'Université de Versailles – Saint Quentin en Yvelines. Trois tables rondes ont ensuite été proposées traitant successivement de l'impact du Brexit en matière civile et commerciale, du nouveau règlement Notification dont l'entrée en application est prévue en 2022 ou encore du bilan et des perspectives du règlement Successions de 2012. La session s'est conclue par une intervention de Frédéric Fourtoy, coordinateur Justice pour la Présidence française de l'UE. Il a présenté les perspectives à venir pour cette présidence.

Cette session plénière s'est poursuivie le lendemain matin par la réunion de la session restreinte dont l'objectif est de rassembler les référénts français du RJECC (professions et magistrats) pour discuter et réfléchir à la stratégie du réseau au niveau national. Cette rencontre a été également l'occasion d'échanger sur les réussites et les points d'amélioration à prévoir pour le réseau. Organisée en ligne, elle a réuni onze magistrats référénts ainsi que les référénts des différents ordres professionnels. La réunion s'est déroulée

sous la forme d'un tour de table en commençant par les référents en cour d'appel puis par les référents professionnels. Ce tour de table a permis à chacun d'exprimer ses interrogations sur le RJECC et ses suggestions pour mobiliser le réseau au niveau local. Parmi les pistes évoquées pour développer le réseau français en 2021, il a été proposé d'impliquer les tribunaux de commerce et les greffiers, ou encore d'identifier les référents manquants chez les avocats et les magistrats.

- **La réunion annuelle 2021 co-organisée avec la cour de cassation et l'Ordre des avocats aux Conseils.**

Le 30 septembre, la cour de cassation et l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation accueillait pour la première fois la réunion annuelle des membres français du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) dans l'enceinte de la Grande chambre de la Cour de cassation.

La session plénière a été ouverte par Chantal Arens, Première présidente de la Cour, qui s'est félicitée de la reprise en présentiel des réunions et a souligné l'importance du dialogue entre les juridictions nationales et européennes. Jean-François de Montgolfier, Directeur des affaires civiles et du sceau, a poursuivi ce temps d'introduction en évoquant le rôle majeur du réseau comme garant de la sécurité juridique au sein de l'espace judiciaire européen. Puis François Molinié, Président de l'Ordre des avocats aux Conseils et Marie Vautravers, Secrétaire du RJECC à la Commission européenne ont pris la parole.

Toute la journée, des experts se sont succédés dans la Grande chambre pour échanger sur l'interprétation des règles et instruments européens à la lumière des récents arrêts de la cour de cassation et de la CJUE. Autour de quatre tables abordant respectivement le mécanisme des questions préjudicielles, le respect des règles européennes en matière de protection des données, les règles de conflits de juridiction ou encore l'influence du droit européen sur la protection des consommateurs, les intervenants ont partagé leur expérience et leurs connaissances avec les praticiens présents.

Les échanges se sont poursuivis lors d'une session restreinte organisée le vendredi 1er octobre. Accueillie dans la grande bibliothèque de l'Ordre des Avocats aux Conseils, cette réunion a rassemblé les référents du réseau français du RJECC (représentants des professions juridiques et magistrats en cour d'appel) pour discuter et réfléchir à la stratégie du réseau au niveau national. Cette session, animée par Catherine Rumeau, point de contact national du RJECC, a été l'occasion de faire un tour de table et de découvrir les nouveaux référents. Afin de les familiariser avec les travaux du RJECC, une présentation du projet européen de formation CLUE II, des missions du référent en cour d'appel mais également des perspectives de la Présidence française de l'UE et des initiatives à venir de la Commission en matière civile et commerciale, leur a été proposée.

Pour conclure, cette réunion annuelle a permis au réseau national et ses membres qui n'avaient pas l'occasion de se retrouver depuis 2019 en raison de la crise sanitaire, de reprendre le dialogue et de se préparer pour les nouveaux défis qui attendent l'Union européenne.



Session restreinte de la réunion annuelle, 1^{er} octobre 2021, Bibliothèque de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la cour de cassation

LA PROMOTION DU RJECC : LE PROJET CLUE

La présentation du projet CLUE « Connaître la législation de l'Union européenne »

Le projet CLUE « Connaître la législation de l'Union européenne » a vu le jour en 2019. Ce projet financé par la Commission européenne a pour objectif de promouvoir le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) en France.

Mis en œuvre par le point de contact national du RJECC, le projet est réalisé en étroite collaboration avec les partenaires professions : le Conseil national des Barreaux, la Délégation des Barreaux de France, le Conseil supérieur du notariat et la Chambre nationale des commissaires de justice. Leur participation ainsi que celle de l'ensemble des membres du réseau (au niveau national et au niveau local par le biais des référents en Cour d'appel) est essentielle pour continuer de faire du RJECC un vecteur de diffusion du droit de l'UE en France et un canal d'échange informel entre les professions juridiques.

Le projet CLUE I : rappel des activités menées en 2019

Prévu sur une période de deux ans, le projet CLUE I avait pour deux objectifs principaux:

- Renforcer la **visibilité des outils de coopération judiciaire et du droit de l'UE** (par la diffusion d'une newsletter mensuelle, d'une vidéo sur le réseau, et d'une page web dédiée sur l'intranet du ministère);
- Favoriser **l'échange de bonnes pratiques entre praticiens** (par les séminaires de formation en droit international privé de la famille et d'un guide pratique pour les magistrats référents en Cour d'appel).

À partir de janvier 2019, le point de contact national a été assisté de plusieurs stagiaires qui se sont succédés pendant les 24 mois du projet pour la mise en œuvre des activités.

De nombreuses actions ont été menées afin de sensibiliser les praticiens du droit à l'application du droit de l'Union européenne et aux possibilités offertes par le réseau pour les aider dans cette application.

À ce titre, trois séminaires ont été organisés dans les cours d'appel de Lyon, Rennes et Lille. Ils ont regroupé à chaque fois une cinquantaine de magistrats, avocats, notaires et huissiers de justice locaux pour résoudre un cas pratique sur un dossier familial transfrontière.

D'autre part, depuis mars 2019, une newsletter mensuelle est rédigée par le point de contact et diffusée largement. Elle est l'occasion de faire un point sur l'actualité du droit de l'Union européenne en matière civile et commerciale : jurisprudences, nouveaux instruments, etc. Elle permet aussi de présenter chaque mois les outils pratiques à la disposition des praticiens. Souvent la newsletter s'achève sur l'interview d'un acteur du RJECC.

Enfin et surtout, des outils de communication ont été développés : un dépliant, une affiche, un guide pour les référents magistrats en cour d'appel et une [vidéo promotionnelle et explicative](#) publiée sur la page Youtube du ministère de la Justice.

Le projet CLUE I : bilan des activités en 2020

L'année 2020 a été grandement impactée par la crise sanitaire. Les trois derniers séminaires du projet devaient avoir lieu à Strasbourg, Aix-en-Provence et Agen. En raison de la crise sanitaire, ces séminaires ont été organisés sous le format webinaire. À trois reprises, en novembre et en décembre, les intervenants se sont donc réunis en ligne pour résoudre un cas pratique sur le thème « Réseau judiciaire européen et les dossiers familiaux transfrontières » à destination des praticiens exerçant dans le ressort des cours d'appel de Colmar, Aix-en-Provence et Agen.

Les retours des participants aux séminaires en ligne ont été particulièrement encourageants. Globalement, les participants ont apprécié les présentations précises et dynamiques des intervenantes. Des avantages ont même été reconnus au format webinaire, notamment la possibilité de projeter en direct les instruments européens et les supports sur l'écran des participants.

Sur l'aspect communication, les newsletters ont continué à être diffusées à l'ensemble du réseau.

Le réseau français et l'ensemble des praticiens du droit - avocats, huissiers de justice, notaires et magistrats - ont grandement bénéficié du projet. Les actions se sont conclues par une augmentation de la notoriété du réseau en France et une meilleure connaissance du droit européen et des instruments de coopération en matière civile et commerciale par les praticiens.

Le projet CLUE II : des ambitions supplémentaires pour le RJECC

Ce projet CLUE a été reconduit pour deux nouvelles années à compter de février 2021. Le nouveau projet CLUE II entend poursuivre dans la même voie, avec des ambitions supplémentaires (plus de séminaires, plus de sujets, plus d'outils de diffusion du droit communautaire) et la volonté de partager les meilleures pratiques avec d'autres réseaux nationaux. Parmi les activités du projet CLUE II, il est prévu la mise en œuvre d'une nouvelle vidéo, des podcasts, des guides pour les avocats et les notaires, des séminaires en matière familiale mais aussi en matière civile et commerciale, des réunions annuelles pour les membres du réseau et pour finir un événement à l'occasion de la Présidence française de l'UE pour célébrer les 20 ans du RJECC.

Une chargée de projet a spécialement été recrutée par Expertise France, opérateur du ministère pour la gestion du projet, pour une durée de deux ans. Son rôle est d'assister le point de contact national pour la mise en œuvre du projet. Ainsi, en 2021, plusieurs activités ont déjà été réalisées.

Grâce au retour des événements en présentiel, les membres du réseau français ont pu se retrouver en septembre dans l'enceinte de la Cour de cassation pour la réunion annuelle.. Les deux premiers séminaires de formation en matière familiale ont également pu être organisés en présentiel à Dijon en novembre et à Bordeaux en décembre.

Le séminaire de Dijon était accueilli par l'École nationale des greffes et a réuni 36 professionnels du droit, dont 23 avocats, 4 notaires, 2 magistrats, 4 greffiers/directeurs du service des greffes et 2 autres praticiens de différentes professions juridiques. Cette journée a été marquée par des échanges enrichissants entre les praticiens dijonnais qui se sont montrés très concernés par les problématiques juridiques soulevées dans les dossiers familiaux transfrontières.

La formation de Bordeaux s'est déroulée dans la Cour d'appel et a rassemblé 43 professionnels de la région bordelaise dont 19 avocats, 10 notaires, 7 magistrats, 1 huissier et 6 autres praticiens de différentes professions juridiques.

Ce retour en présentiel a été un succès. Il a permis de retrouver cette proximité offerte par le réseau entre les différents praticiens du droit et de faire émerger des discussions et des débats informels entre eux. Les séminaires vont se poursuivre en 2022 dans de nouvelles villes.



Séminaire sur « Le réseau judiciaire européen et les dossiers familiaux transfrontières », 29 novembre 2021, ENG, Dijon

Sur les aspects communication du projet, un stagiaire a été recruté à compter du mois d'octobre 2021 pour une durée de six mois, pour participer à la création des podcasts de formation en droit européen. Il a également été un soutien dans la mise en œuvre des événements du projet et le développement d'un nouvel espace RJECC sur le site internet du ministère de la Justice. Cette nouvelle page sera mise en ligne début 2022.

Par ailleurs, à l'instar de la première version du projet, une newsletter est diffusée quasiment tous les mois à l'ensemble du réseau français. À ce jour, sept newsletters ont ainsi été partagées depuis février 2021. Elles sont disponibles sur l'intranet du ministère, sur le [site de la Délégation des barreaux de France](#) et prochainement sur l'onglet du RJECC du site internet du ministère.

Conclusion

Les perspectives pour 2022.

L'année 2022 s'annonce riche pour le RJECC. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, la France a pris la présidence du conseil de l'Union européenne, et cela, pour six mois. A cette occasion, la Direction des affaires civiles et sceau a consacré un événement pour célébrer les 20 ans du réseau. Conjointement à cette journée anniversaire, la présidence a accueilli une réunion du réseau coorganisée par la Commission. Hébergée au Conseil supérieur du notariat, cette réunion a eu pour thème le règlement Bruxelles II bis (refonte) relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants dont l'entrée en application est prévue le 1^{er} août 2022.

Parallèlement, le projet CLUE II poursuivra sa tournée des séminaires avec la mise en place d'un nouveau séminaire en matière civile et commerciale organisé à Paris, Rennes, Reims et Aix-en-Provence et la tenue de deux séminaires en matière familiale à Paris et Perpignan/Montpellier.

De nouvelles actions verront également le jour avec la diffusion d'une série de 15 podcasts consacrés aux différents instruments et outils européens, l'édition de guides de bonnes pratiques à l'attention des avocats et notaires référents, et la mise en ligne d'une nouvelle vidéo de présentation du RJECC.

